



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-024 / 7-10-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 Mai 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

Représentés : P. CHUNG-PEREZ, B. GATTAZ, B. HUET.

Le secrétaire de séance désigné est Basak SEVEN.

OBJET : ECONOMIE - Dispositif d'accompagnement aux acteurs économiques suite à la crise sanitaire du Coronavirus

Rapporteur : Julien POLAT

EXPOSE : Dans le cadre contexte de la crise sanitaire du Coronavirus et de l'instauration du confinement, la plupart des commerces ont été contraints de fermer du 16 mars au 11 mai 2020 entraînant des préjudices économiques certains.

Si le commerce repart, les incertitudes sur le pouvoir d'achat des français demeurent. Les tendances globales de la reprise sont inégales selon les secteurs d'activités. Le démarrage de la « restauration » est progressif, la mode accuse des baisses de vente (textile, chaussures). Près de la moitié des magasins stagnent voire reculent jusqu'à 15 % (source Les Echos, 9 juin 2020).

Une enquête menée par la cellule commerce du Pays Voironnais a interrogé un échantillon de 110 entreprises suite à la réouverture de leurs commerces dont 73 entreprises situées sur la commune de Voiron.

A près de 45 %, les entreprises jugent la reprise en activité réduite, 6 % sont même en suspension d'activité.

La problématique la plus fréquemment énoncée par les commerces concerne la baisse de fréquentation. Les commerçants évoquent également les difficultés de trésorerie, de livraison, de gestion des stocks, de baisse du panier moyen.

Si 55 % des répondants ont bénéficié de plusieurs aides (chômage partiel, étalement des charges sociales et fiscales, fonds de solidarité, prêt garanti par l'état, étalement des dettes bancaires, etc.), celles-ci ne s'avèrent pour autant pas suffisantes pour permettre à de nombreux commerces de surmonter cette crise, et des mesures exceptionnelles d'accompagnement des commerçants par les collectivités sont plus que jamais nécessaires. Un travail partenarial a été engagé par la ville de Voiron, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, le conseil départemental de l'Isère et le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, chacun au titre de leurs compétences réglementaires, pour soutenir les différents acteurs du champ économique.

La réputation de nos 500 commerces ainsi que la diversité de leurs prestations et la qualité des services concourent au rayonnement et à l'attractivité de Voiron. Ils jouent un rôle essentiel dans la vitalité du centre-ville et sont au cœur des animations et du lien social de notre commune.

C'est la raison pour laquelle, la Ville de Voiron souhaite renforcer son soutien aux commerces et artisanats de proximité, en complément des initiatives engagées par les collectivités partenaires citées ci-dessus.

Il est proposé d'appliquer la gratuité des tarifs « terrasse de consommation sur le domaine public » sur l'ensemble de l'année 2020.

Il est également proposé aux professionnels de la restauration d'agrandir les terrasses existantes de leurs établissements sur l'année 2020 sous réserve de l'accord technique préalable des services de la Ville de Voiron.

PROPOSITION :

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place de ces mesures visant à accompagner la reprise d'activité des commerçants et artisans de proximité.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (35 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

